



→ Communiqué de presse

Création d'un diplôme de compétence en langue bretonne

➤ **Le Conseil régional de Bretagne et l'Éducation Nationale ont œuvré depuis 18 mois à la création d'une certification en langue bretonne.**

Les objectifs fixés étaient les suivants :

- Proposer à chaque apprenant une certification de ses compétences linguistiques au regard du cadre européen commun de référence en langues (CECRL), valorisable sur un marché du travail où le nombre de postes requérant l'usage de la langue bretonne est en augmentation importante ;
- Evaluer et objectiver les compétences acquises par les apprenants en fonction du cursus de formation suivi.

Un comité de pilotage a été installé par les services de la formation initiale, professionnelle et continue du Rectorat, afin d'étendre le DCL (diplôme de compétence en langues) à la langue bretonne, aux côtés de l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le portugais, le chinois, le russe, l'arabe, la langue des signes, le français langue étrangère et le français professionnel.

Le DCL, diplôme d'Etat, vise à certifier la compétence en langue de communication à usage social et professionnel. Son extension à la langue bretonne a fait l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale le 13 décembre 2010.

Ce dispositif a été initié en partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et le Rectorat de l'Académie de Rennes : la Région a souhaité évaluer les compétences acquises par des groupes d'âge et a financé le projet ; l'Éducation Nationale, certificateur, a organisé l'évaluation et en a garanti la qualité pédagogique.

La mise en œuvre du projet s'est traduite par :

- La formation d'examineurs habilités pour le DCL,
- La conception de sujets et de grilles d'évaluation spécifiques à la langue bretonne,
- 1 session d'examen en décembre 2010, avec 70 candidats inscrits, pour finaliser le dispositif,
- Des comités de pilotage réguliers.

La première session officielle d'examen s'est déroulée le 25 juin dernier : elle marque l'aboutissement du travail mené par les différents acteurs, en proposant aux apprenants adultes en cours du soir, par correspondance ou stagiaires à l'issue des cursus de formation 2010/2011 d'évaluer le niveau atteint en langue bretonne.

Les frais d'inscription à l'examen des candidats ont été pris en charge par le Conseil Régional de Bretagne.

Un succès : 200 candidats étaient présents le jour de la session, sur les trois centres d'examen ouverts dans les GRETA à cette occasion (Brest, Rennes et Vannes).

Ils se sont vus proposer une étude de cas simulant des activités sociales et professionnelles. L'examen, d'une durée de 2h30, alterne des phases de compréhension écrite et orale avec des phases de communication orale et écrite, en interactivité.

A l'issue des évaluations, un degré est attribué au candidat et un diplôme, signé de Monsieur le Recteur, leur est remis.

- 99% des candidats interrogés à la fin des épreuves ont estimé que la maquette de l'examen était appropriée à l'évaluation de leurs compétences
- et 98% d'entre eux se sont déclarés intéressés par le sujet.





académie
Rennes



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



www.ac-rennes.fr



En 2012, deux sessions d'examen seront proposées :

La première en mars et l'autre en juin. Ce calendrier permettra aux apprenants adultes en cours du soir et aux stagiaires sortant de cursus accélérés de 6 mois ou 9 mois, à l'issue de leur formation, d'évaluer rapidement le niveau atteint.

Des informations sur le DCL sont disponibles sur le site www.d-c-l.net

Contacts sur le DCL Langue bretonne :

Rectorat :

Laurence Lemoine, conseillère en formation continue : 02 99 25 11 85

Région :

Service des Langues de Bretagne : 02 99 27 10 10 - Ronan Le Louarn, chef de service : 02 99 27 14 17